



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

**Procès-verbal de prise de possession de plein droit
d'un bien sans maître situé 4, rue de l'Union**

Le Maire de la commune d'Isbergues,

Vu l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article 713 du code civil,

Vu la délibération n° DCM 25.04.04 du 6 octobre 2025 portant incorporation d'un bien sans maître dans le domaine public communal,

Considérant l'article 713 du code civil au terme duquel « *les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.* »,

Considérant l'enquête préalable menée conformément aux préconisations de la circulaire n° MCTB0600026C du 8 mars 2006 relative aux modalités d'application de l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004,

- **A constaté** que le bien identifié comme maison à usage d'habitation, située 4 rue de l'Union et cadastrée section AL n° 36, revient de plein droit à la commune d'Isbergues en ce qu'il relève de la catégorie de bien sans maître,
- **Prend** possession dudit bien au nom de la commune d'Isbergues conformément à la loi pour y exercer les droits prévus à l'article 544 du code civil.

En foi de quoi est dressé le présent procès-verbal.

Fait à ISBERGUES, le deux février deux mille vingt-six.

Le Maire,

David THELLIER

Conformément à l'article L2131-1 du CGCT, Monsieur le Maire d'Isbergues certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après affichage en mairie et publication électronique sur le site de la ville le 02 FEV. 2026.